

COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31 (CIAH 31)

C/O GIHP MIDI-PYRENEES

10 Rue Jean Gilles- local n° 902

31100 TOULOUSE

Tel : 05 61 44 88 33 (de 14 h à 17 h)

E-mail : ciah31@handi-social.fr

Site : <http://v2.handi-social.fr/ciah31.html>

Toulouse, le 18 janvier 2013

Monsieur Henri-Michel COMET
Préfet de la Haute Garonne
Préfecture de la Haute-Garonne
1 Place Saint-Etienne – CS 38521
31038 TOULOUSE CEDEX 6

Monsieur Pierre IZARD
Président du Conseil Général
Hôtel du Département
1 Bd de la Marquette
31090 TOULOUSE CEDEX 9

Objet : Lettre ouverte : vers la fin des MDPH ?

Copie : médias locaux, parlementaires

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président,

L'avant-projet de loi sur la décentralisation, annoncé au niveau national et qui prévoit la suppression du statut de groupement d'intérêt public (GIP) des MDPH, avec le projet de transformation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en un service départemental des personnes handicapées, représente pour nous la fin de la MDPH telle qu'elle a été conçue par la loi du 11 février 2005.

La loi du 11 février 2005 a créé les MDPH avec un statut de groupement d'intérêt public. Ce statut a permis de créer une gouvernance originale permettant la participation des associations et de l'Etat, tout en permettant au Conseil Général d'en être le chef de file.

Par cette disposition relative aux MDPH, nous considérons que la loi du 11 février 2005 a proposé une étape de décentralisation avant l'heure s'inscrivant dans le cadre de la convention internationale de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne la nécessaire participation des personnes.

Supprimer le groupement d'intérêt public des MDPH, c'est exclure les représentants des personnes en situation de handicap et leurs familles de la gouvernance de ce dispositif qui nous permet notamment de siéger à la Commission Exécutive de la MDPH. Certes, notre participation à la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) est maintenue, ce qui est essentiel, mais notre représentation – qui est tout aussi indispensable – n'est pas de même nature et est complémentaire.

De plus, **ces changements contribueraient inévitablement à accroître bien davantage les inégalités territoriales.** Cela non plus n'est pas acceptable pour nos membres. Nos inquiétudes quant aux inégalités territoriales et aux moyens de certains Conseils Généraux, se trouvent confirmées par l'annonce, le 12 février, de la diminution de 4,5 milliards des dotations de l'État aux collectivités territoriales, d'ici 2015, soit le double de ce qui avait été annoncé en septembre par le gouvernement.

Depuis la mise en place des MDPH en janvier 2006, vous savez combien nous nous sommes engagés, au côté du Conseil général et de l'Etat pour faire vivre « notre MDPH ».

Certes, nous exprimons régulièrement des demandes d'améliorations du service rendu aux usagers, dans le sens du respect de leurs droits. Mais nous reconnaissons aussi l'investissement des équipes pour répondre au mieux aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Supprimer les GIP, c'est supprimer l'un des symboles les plus forts de la loi du 11 février 2005 : la réelle participation des usagers à la gouvernance d'une « maison » qui les concerne directement.

Enfin nous ne pensons pas que cette réforme améliorera le fonctionnement de la MDPH. Au contraire, alors que ce dispositif n'a que 7 ans, qu'une dynamique est lancée et que la « nouvelle culture » que les législateurs de 2005 voulaient diffuser commence à être appliquée convenablement, une telle modification structurelle impactera inévitablement le fonctionnement de la MDPH et par conséquent les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles..

Vous comprendrez donc que nous sommes fortement opposés à ce projet :

- Opposés au retrait des associations représentatives des personnes handicapées de la gouvernance des MDPH.
- Opposés, aussi, au retrait des représentants de l'Etat, garant de l'équité territoriale, et qui permet le lien avec les administrations déconcentrées de l'éducation nationale, de la DIRECCTE et des ARS.
- Opposés à ce que le « guichet unique » d'accès aux droits des personnes en situation de handicap se réduise à un service du Conseil Général.

Ce débat national est aussi notre débat au niveau départemental. Nous vous prions donc de bien vouloir inscrire ce sujet à l'ordre du jour :

- de la prochaine commission exécutive de la MDPH du 18 mars ;
- d'une séance exceptionnelle du conseil départemental consultatif des personnes handicapées de la Haute-Garonne.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, notre haute considération distinguée,

Pour le CIAH 31,

Odile MAURIN
Représentante Départementale
APF Haute Garonne

Dr Catherine COUSERGUE
Administratrice
GIHP Midi-Pyrénées



Associations membres du CIAH 31 :

- AIDES Midi-Pyrénées
- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées (AMR)
- Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (AAD)
- Association Connaitre les Syndromes Cérébelleux (CSC)
- Association Charcot – Marie – Tooth (CMT)

- Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 31 (AD-PEDA)
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS 31)
- Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD)
- Association des Sourds de Tolosa (AST – ex TOLOSA 31)
- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Association Pour l'Insertion des Handicapés Moteurs et Sensoriels (APIHMS)
- Dyspraxies France Dys 31 (DFD)
- Être Et Avoir 31
- Groupe des Aphasiques Tchatcheurs du Toulousain (GATT)
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Midi-Pyrénées (GIHP)
- Handi-Social
- Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Spina-Bifida Midi-Pyrénées
- Trisomie 21 Haute-Garonne
- Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)